

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29433**

### Intitulé

Gestionnaire immobilier

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Administrateur Général

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313n Etudes économiques et financières

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire immobilier a en charge la gestion de biens immobiliers, et plus particulièrement de bâtiments, qu'ils soient à usage d'habitation ou à usage de bureau, de commerce, d'hôtellerie, d'activité artisanale ou industrielle, d'entreposage de marchandises, de loisir, ou encore de service public. Il peut s'agir de biens appartenant à des personnes privées (particuliers, sociétés, associations...) ou à des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics).

Ces activités sont:

Gestion locative de bien immobiliers

Gestion technique de bien immobiliers

Gestion administrative de bien immobiliers

Le titulaire est capable de:

- préparer et assurer le suivi des baux d'habitation (y compris sociaux) commerciaux, de leur conclusion à leur résiliation, il contrôle le bon déroulement de la relation contractuelle locative, il effectue ou contrôle la comptabilité de l'activité locative, il prévient ou règle les contentieux locatifs, il rend compte aux bailleurs de la gestion locative, il conseille les bailleurs sur la valorisation, le développement et la sécurisation de leur patrimoine, il développe le parc locatif à gérer.
- préparer et assurer le suivi des contrats de maintenance et entretien des bâtiments, il assure la conformité des bâtiments gérés aux normes réglementaires, il détermine, évalue et programme les travaux de réparation des bâtiments, il conseille des travaux de valorisation (amélioration, transformation) des bâtiments, il prépare et assure le suivi des marchés de travaux de mise aux normes, de réparation, d'amélioration ou de transformation des bâtiments, il règle les litiges dans l'exécution des travaux.
- préparer et animer les assemblées générales de copropriétaires, il prépare et assure le suivi des contrats avec les différents prestataires (maintenance, travaux, services), il effectue la gestion comptable et financière des biens immobiliers, il conseille les propriétaires ou copropriétaires sur les moyens de valoriser leurs biens immobiliers, il propose aux propriétaires ou copropriétaires des services accessoires à la gestion des biens, il prévient et résout les litiges entre copropriétaires ou entre propriétaires ou copropriétaires et locataires ou voisins, il développe le portefeuille de biens immobilier à gérer

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Syndicat de copropriété, gérance d'immeuble ou d'immobilier indirect (SCPI, Foncières, Fonds d'investissement).

chargé de gestion locative, gestionnaire de portefeuille immobilier, gérant de parc immobilier locatif, responsable de patrimoine immobilier, responsable d'unité de gestion locative, de property manager

### Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

### Réglementation d'activités :

Carte G : Carte d'agent immobilier

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La validation de l'ensemble des compétences d'un bloc donne lieu à une attestation.

La validation de l'intégralité des blocs de compétences donne lieu à la délivrance de la certification.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29433 - Gestion technique de biens immobiliers</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer et suivre les contrats de maintenance et entretien des bâtiments</li> <li>- Assurer la conformité des bâtiments gérés aux normes réglementaires</li> <li>- Déterminer, évaluer et programmer les travaux de réparation des bâtiments</li> <li>- Conseiller des travaux de valorisation des bâtiments</li> <li>- Préparer et suivre les marchés de travaux de mise aux normes, de réparation, d'amélioration ou de transformation</li> <li>- Régler les litiges dans l'exécution des travaux</li> <li>- Actualiser en permanence ses connaissances immobilières juridiques, économique et financière</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices de mise en situation professionnelle (cas pratiques en centre)</li> <li>- Rapport d'activité ou de stage restituant une expérience professionnelle significative en gestion immobilière.</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29433 - Gestion administrative de biens immobiliers</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer et animer les assemblées générales de copropriétaires</li> <li>- Préparer et assurer le suivi des contrats avec les différents prestataires (maintenance, travaux, services)</li> <li>- Effectuer la gestion comptable et financière des biens immobiliers</li> <li>- Conseiller les propriétaires ou copropriétaires sur les moyens de valoriser leurs biens immobiliers</li> <li>- Proposer aux propriétaires ou copropriétaires des services accessoires à la gestion des biens</li> <li>- Prévenir et régler les litiges entre copropriétaires ou entre propriétaires ou copropriétaires et locataires ou voisins</li> <li>- Développer le portefeuille de biens immobilier à gérer</li> <li>- Actualiser en permanence ses connaissances immobilières juridiques, économiques et financières, voire techniques</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices de mise en situation professionnelle (cas pratiques en centre)</li> <li>- Rapport d'activité ou de stage restituant une expérience professionnelle significative en gestion immobilière.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29433 - Gestion locative de biens immobiliers	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer et suivre les baux d'habitation (y compris sociaux) et les baux commerciaux de leur conclusion à leur résiliation</li> <li>- Contrôler le bon déroulement de la relation contractuelle locative</li> <li>- Effectuer ou contrôler la comptabilité de l'activité locative</li> <li>- Prévenir ou régler les contentieux locatifs</li> <li>- Rendre compte aux bailleurs de la gestion locative</li> <li>- Conseiller les bailleurs sur la valorisation, le développement et la sécurisation de leur patrimoine</li> <li>- Développer le parc locatif à gérer</li> <li>- Actualiser en permanence ses connaissances immobilières juridiques, économiques et financières significative en gestion immobilière.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices de mise en situation professionnelle (cas pratiques en centre)</li> <li>- Rapport d'activité ou de stage restituant une expérience professionnelle significative en gestion immobilière.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - un enseignant du Cnam, le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - un représentant qualifié des professions concernées par le titre.
Après un parcours de formation continue	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - un enseignant du Cnam, le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - un représentant qualifié des professions concernées par le titre.
En contrat de professionnalisation	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - un enseignant du Cnam, le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - un représentant qualifié des professions concernées par le titre.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - deux enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé «Spécialiste des techniques juridiques et économiques de l'immobilier» avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2009.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Gestionnaire immobilier" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 21 décembre 2021.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Gestionnaire immobilier" avec effet au 5 avril 2012 jusqu'au 14 avril 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Intitulé : Diplôme d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation, de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation du Conservatoire national des arts et métiers.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

entre 90 et 120 titulaires / an.

**Autres sources d'information :**

CNAM

**Lieu(x) de certification :**

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Guadeloupe - Guadeloupe ( 971) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône ( 13) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris ( 75) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Réunion - Réunion ( 974) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Martinique - Martinique ( 972) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Auvergne Rhône-Alpes - Isère ( 38) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord ( 59) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Loire-Atlantique ( 44) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault ( 34) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde ( 33) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Meurthe-et-Moselle ( 54) []  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Bas-Rhin ( 67) []

Conservatoire national des arts et métiers - CNAM

292 rue Saint-Martin

75003 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CNAM Paris et Centres régionaux associés

**Historique de la certification :**

Cette certification est issue du Titre de Spécialiste des techniques juridiques et économiques en immobilier enregistré au niveau II (fiche n° 4831) le 14/01/07 pour 2 ans.

**Certification précédente :** Gestionnaire immobilier